

Publication Date	06 August 2021
Enforcement Date	09 August 2021
Subject	Principles applied to the determination of the Settlement Price for Transactions on debt Securities Principes de détermination du Cours de Compensation pour les Transactions sur les titres obligataires
Market	Fixed Income
Notice Repealed	This Notice supersedes Notice n° 2019-031 Cet Avis annule et remplace l'Avis n°2019-031

~~~~~

Pursuant to the definition of "Settlement Price" in the Clearing Rule Book and in complement to Instruction IV.2-5, LCH SA indicates below the principles applied to determine the Settlement Price for Transactions on debt Securities.

Margins parameters and calculation methodology are defined in a dedicated Notice.

For Transactions on all government bonds and assimilated bonds, for Transactions on supranational bonds and for Transactions on German regional government bonds and Pfandbriefe, the Settlement Price is the last price received from data vendor. The list of data vendors is available on LCH SA's website.

If you have any questions and/or remarks,  
**Please contact:** [Legal.SA@LCH.com](mailto:Legal.SA@LCH.com)

~~~~~

Conformément à la définition du « Cours de Compensation » dans les Règles de Compensation et en complément de l'Instruction IV.2-5, LCH SA définit ci-dessous les principes retenus pour déterminer le Cours de Compensation appliqué aux Transactions sur les titres de créances.

Les paramètres et les méthodologies de calcul des Couvertures sont définis dans un Avis dédié.

Pour les Transactions portant sur tous les titres de créances émis par les Etats ou assimilés, sur les titres de créances émis par les organisations supranationales et sur les titres de créances émis par les administrations régionales allemandes et les Pandbriefe, le Cours de Compensation est le dernier prix communiqué par le fournisseur de données. La liste des fournisseurs de données est disponible sur le site internet de LCH SA.

Pour toute question ou commentaire,
Merci de contacter : Legal.SA@LCH.com